

Formulaire de demande de l'Aide Rénov' du Val d'Amboise

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation énergétique et/ou d'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie dans votre logement et sollicitez **l'Aide Rénov' du Val d'Amboise** pour faciliter la réalisation de votre projet.

Nous vous remercions de compléter ce formulaire avec attention, de joindre les justificatifs demandés et d'envoyer votre dossier de demande d'aide par courriel envoyé à habitat@cc-valdamboise.fr ou par courrier adressé à :

Communauté de communes du Val d'Amboise

Service Habitat et Transition écologique

9bis rue d'Amboise

37530 NAZELLES-NÉGRON

1. Le(s) demandeur(s) et le logement concerné :

Prénom(s) :	
NOM(S) :	
Adresse :	
Commune :	
Code postal :	
Numéro de téléphone :	
Email :	
Situation familiale :	☐ Célibataire ☐ Union libre ☐ Pacsé ☐ Divorcé ☐ Marié ☐ Veuf (ve)
Nombre de personnes occupant le logement :	
Somme des revenus fiscaux des personnes occupant le logement (derniers avis d'imposition) :	

Rappel des plafonds de ressources à ne pas dépasser pour l'année 2026 :

Nombre de personnes	Plafonds
1	22 259 €
2	32 553 €
3	39 148 €
4	45 735 €
5	52 348 €
Personne supplémentaire	+ 6 598 €



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE

9 bis rue d'Amboise, 37530 Nazelles-Négron

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

02 47 23 47 44 - valdamboise@cc-valdamboise.fr

www.cc-valdamboise.fr

Date de construction du logement (estimation si non connue) :	
---	--

2. Les travaux envisagés : (cochez la ou les case(s) correspondant à vos travaux)

Rénovation énergétique	Chauffage et eau chaude sanitaire	☐ Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid ☐ Chauffe-eau thermodynamique ☐ Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides) ☐ Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique ☐ Chauffe-eau solaire individuel (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau) ☐ Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux) ☐ Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique) ☐ Poêle à bûches / granulés et cuisinières à bûches / granulés ☐ Chaudière bois à alimentation manuelle ou automatique ☐ Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés
	Isolation thermique	☐ Isolation des murs par l'extérieur ☐ Isolation des murs par l'intérieur ☐ Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles ☐ Isolation des toitures terrasses ☐ Isolation des parois vitrées
	Autres travaux	☐ Audit énergétique hors obligation réglementaire (à condition qu'au moins un poste de travaux soit réalisé) ☐ Ventilation double flux ☐ Dépose de cuve à fioul ☐ Autres, précisez : _____
Adaptation	Adaptation de la salle de bain	☐ Installation d'une douche plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée ☐ Rehaussement des toilettes ☐ Pose de carrelage ou d'un revêtement anti-dérapant ☐ Pose de barres d'appui et de mains courantes
	Accessibilité du logement	☐ Création d'une rampe d'accès ☐ Installation d'un monte-escalier, d'un ascenseur, d'un monte-personne ou d'une plateforme élévatrice ☐ Amélioration de la circulation intérieure, élargissement de passages, réaménagement d'une pièce
	Autres travaux, y compris extérieurs	☐ Création d'une pièce supplémentaire / d'une unité de vie ☐ Installation de meubles pour personnes à mobilité réduite ☐ Elargissement ou aménagement de parking ☐ Aménagement du cheminement extérieur ☐ Installation de volets roulants électriques ☐ Motorisation de volets roulants ☐ Autres, précisez : _____

Opérateur-conseil accompagnant votre projet le cas échéant (Mon Accompagnateur Rénov, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, ...) :	
---	--

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide du Val d'Amboise dans les 5 années précédentes ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez le montant et la date de notification de l'aide : _____

3. Le plan de financement prévisionnel du projet :

Montant des travaux/matériaux (en € HT) :	€
Aide Rénov' du Val d'Amboise – 20% du montant total éligible HT : plafonnés à 1 500,00 € pour des travaux de rénovation énergétique plafonnés à 1 000,00 € pour des travaux d'adaptation	€
Autres aides publiques (MaPrimeRénov', CEE, ...) :	€
Prêts :	€
Fonds propres :	€
Autre (à préciser) :	€

Modalité de versement de l'Aide Rénov' du Val d'Amboise souhaitée :

☐ Versement sur le compte du propriétaire du logement ;

☐ Aide versée directement à l'entreprise réalisant les travaux.

Je souhaite recevoir une attestation m'autorisant à commencer les travaux avant la décision des élus en Bureau communautaire (attestation ne valant pas notification de subvention) :

☐ Non

☐ Oui, pour le motif suivant : urgence à la réalisation des travaux / durée de validité du ou des devis / autre : _____

Par quel canal avez-vous eu connaissance de l'Aide Rénov' du Val d'Amboise ?

☐ Site internet de votre Mairie

☐ Site internet de la Communauté de communes

☐ Affiche (Précisez le lieu : _____)

☐ Bouche-à-oreille

☐ ADIL France Rénov' Touraine

☐ Autre (Précisez : _____)

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature du demandeur (précédée de la mention « je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ») :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE

9 bis rue d'Amboise, 37530 Nazelles-Négron

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

02 47 23 47 44 - valdamboise@cc-valdamboise.fr

www.cc-valdamboise.fr

NOTICE DE L'AIDE RÉNOV' DU VAL D'AMBOISE

Étape n°1 - Dépôt d'une demande de l'Aide Rénov' du Val d'Amboise

Le dossier de demande d'aide peut être envoyé :

- Par courrier :

Communauté de communes du Val d'Amboise
Service Habitat et Transition Ecologique
9bis rue d'Amboise
37530 NAZELLES-NÉGRON

- Par courriel : habitat@cc-valdamboise.fr

Justificatifs à fournir lors du dépôt et avant la réalisation des travaux :

- ☐ Formulaire de demande d'aide dûment complété et signé.
- ☐ Copie du ou des devis suffisamment détaillé(s).
- ☐ Copie du dernier avis d'impôt.
- ☐ Copie de la taxe foncière ou tout autre justificatif de propriété (acte notarié...).
- ☐ Copie du livret de famille.
- ☐ Attestation sur l'honneur du demandeur sur le non commencement des travaux (modèle à la fin de ce document).
- ☐ Selon la modalité de versement choisie, Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du propriétaire occupant le logement ou RIB de l'entreprise réalisant les travaux (RIB entier et de résolution graphique suffisante) ;
- ☐ Le cas échéant, l'accord de l'entreprise à recevoir directement l'Aide Rénov' du Val d'Amboise.
- ☐ Pour les travaux de rénovation énergétique : Justificatif sur la date de construction ou à défaut une photographie du logement.
- ☐ Pour les travaux d'adaptation : Justificatif de la situation de handicap ou de perte d'autonomie (attestation GIR, attestation PCH, ou carte d'identité si plus de 70 ans, ...).
- ☐ Le cas échéant, le dossier d'accompagnement d'un opérateur-conseil (Mon Accompagnateur Rénov, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, ...).
- ☐ Le cas échéant, l'autorisation d'urbanisme adéquate (notamment exigée pour des travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment).

Étape n°2 - Instruction et décision de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Les dossiers seront instruits par le service Habitat et Transition Ecologique de la CCVA qui disposera d'un délai d'**1 mois maximum à compter de la date de réception du dossier pour demander les éventuelles pièces manquantes** en cas de dossier incomplet. Les dossiers sont examinés au regard des critères définis par le règlement des aides en faveur de l'habitat de la CCVA, approuvé par la délibération 2024-12-12 du 12 décembre 2024.

Les demandes d'aides sont traitées par ordre d'arrivée et dans la limite des crédits budgétaires annuels disponibles.

Après instruction, le dossier de demande d'aide est présenté au Bureau communautaire, qui attribue ou non l'aide au demandeur. **La décision d'accord ou de refus d'aide fera l'objet d'une réponse écrite adressée au demandeur au plus tard 4 mois** après le dépôt de son dossier.

Dans le cas d'un choix de versement directement à l'entreprise et d'attribution de l'aide, l'attribution de l'aide fera également l'objet d'une notification auprès de l'entreprise réalisant les travaux.

Étape n°3 - Réalisation des travaux

Les travaux devront être terminés dans un délai de 24 mois à compter de la notification d'attribution de l'aide. Passé ce délai, le demandeur sera considéré comme ayant renoncé à l'exécution des travaux et la subvention sera donc annulée. Toute dérogation à cette règle sera soumise à l'appréciation de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Étape n°4 - Demande de versement de l'Aide Rénov' du Val d'Amboise

La demande de versement de l'aide peut être envoyée :

- Par courrier :

Communauté de communes du Val d'Amboise
Service Habitat et Transition Ecologique
9bis rue d'Amboise
37530 NAZELLES-NÉGRON

- Par courriel : habitat@cc-valdamboise.fr

Justificatifs à fournir pour le versement de l'aide	<u>Dans le cas d'un versement au bénéficiaire</u>, l'aide est versée en une seule fois au bénéficiaire, <u>après la réalisation et le paiement des travaux</u>, et sur présentation de la copie de la ou des facture(s) payée(s) avec signature et cachet de l'entreprise (la mention « acquittée en totalité » doit impérativement apparaître). <u>Dans le cas d'un versement directement à l'entreprise réalisant les travaux</u>, l'aide est versée en une seule fois, <u>après la réalisation et le paiement des travaux</u>, sur présentation de la ou des facture(s) précisant le montant de l'aide de la CCVA comme « pièce à déduire », avec signature et cachet de l'entreprise (la mention « acquittée en totalité » doit impérativement apparaître).
--	---

Protection des données personnelles

Les informations recueillies par ce formulaire, dans le cadre ***des missions d'intérêt public*** exercées par la CCVA, sont destinées à attribuer des aides à la rénovation des logements et à des activités statistiques. Elles seront traitées ***uniquement*** par ***le service habitat et transition écologique***. Les données collectées ne sont transmises à aucun autre opérateur et ***aucune utilisation à des fins lucratives et commerciales n'est autorisée***. Elles seront conservées pour une durée de ***5 ans***.

En application du Règlement UE dénommé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque personne concernée par les données collectées dispose d'un droit d'accès, de rectification voire d'effacement.

En outre, elle peut disposer d'un droit d'opposition, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question ou l'exercice des droits mentionnés, il faut contacter le Délégué à la Protection des Données : DPO, Communauté de Communes du Val d'Amboise, 9 bis rue d'Amboise, 37530 Nazelles-Négron. Par mail : dpo@cc-valdamboise.fr. Il est, également, possible d'introduire une plainte ou une réclamation auprès d'une autorité Indépendante : la CNIL, 3 place de Fontenay 75334 Paris (www.cnil.fr).